

Zones Non Agricoles Espaces Verts

Août 2010 - Bulletin n°03, page 1

■ Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Note officielle du Ministère reçu en date du 15 juillet 2010

Ambroisie / *Ambrosia artemisiifolia* / Eléments d'information

1. L'Ambroisie, une plante herbacée annuelle qui déclenche de nombreuses allergies

L'ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia*, est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

Certaines personnes développent également des réactions allergiques cutanées au contact de la plante, en particulier suite à la manipulation de la plante sans protection (arrachage, manipulation de plantes à mains nues).

La fréquence de l'allergie à l'ambroisie est importante : selon la zone, 6 à 12 % de la population exposée est allergique. L'ambroisie est aujourd'hui très présente en Rhône Alpes : une étude¹ menée sur la région pour l'année 2008 a estimé à environ 140 000 le nombre de personnes concernées par cette allergie et à plus de 5,6 millions d'euros les dépenses de prise en charge des malades qui en souffrent (traitements antihistaminiques, arrêts-maladies,...). Les phénomènes d'allergie s'installent seulement après quelques années de contact avec le pollen.

Cette plante d'origine nord-américaine colonise peu à peu l'ensemble du territoire national, et des plants d'ambroisie sont désormais observés non seulement dans les régions limitrophes de Rhône-Alpes, mais également dans d'autres régions telles que l'Aquitaine, les Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, les Pays-de-la-Loire,...

¹ <http://www.ors-rhone-alpes.org/>

Ce BSV reprend exclusivement une note officielle du Ministère. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.



Directeur de Publication

Jacques Chazalet
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animateur filière

Corinne MARTINS
FREDON Auvergne
martins.fredecav@free.fr
04 73 42 16 27



Financier

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt

■ Ambrosie (suite)

2. L'Ambrosie, une annuelle à cycle de développement estival bien particulier

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce strictement annuelle, qui germe en avril-mai, fleurit entre fin juillet et octobre et produit ses semences à partir de fin août.

Les plantes fleurissent en fin d'été à des tailles très variables (10 cm à près de 2 m) selon les conditions pédo-climatiques et un pied peut produire jusqu'à plus de 5000 graines.

C'est une plante pionnière qui s'établit facilement dans des habitats dénudés ou à végétation clairsemée. En milieu naturel, elle va coloniser les sols dénudés du lit des cours d'eau, représentant des surfaces importantes lorsque leur régime est torrentiel comme dans le cas de la Drôme ou du Gardon.

Les activités humaines, en générant des perturbations du couvert végétal tels le labour ou les travaux de terrassement, favorisent ce type de plante. L'ambrosie bénéficie également de sa capacité à croître en plein été, dans des conditions relativement sèches, lorsque d'autres plantes herbacées ont déjà fleuri et fructifié.

Dans les cultures, ce cycle estival peut permettre la croissance des plantes dans les chaumes des céréales à paille, après la récolte. C'est cependant dans les cultures de printemps et en particulier de tournesol, qui appartient comme l'ambrosie à la famille des astéracées, que la plante peut connaître les développements les plus spectaculaires. Dans ce cas, des pratiques de désherbage mal maîtrisées du fait de la « proximité botanique » des deux plantes peuvent dans certains cas favoriser l'installation de populations vigoureuses d'ambrosie dans les champs de tournesol et installer un stock de semences conséquent dans les sols.

Les jachères peuvent être concernées par l'ambrosie surtout l'année de leur implantation ou si leur utilisation ne permet pas le broyage en cours d'été, comme c'est le cas pour les jachères fleuries.

3. L'Ambrosie, une adventice dont la dissémination est favorisée par les activités humaines

La maturité des semences d'ambrosie coïncide avec le moment de la récolte des cultures de printemps. Les engins de récolte peuvent donc favoriser la diffusion de la plante et dans le cas par exemple des récoltes de graines de tournesol destinées à l'alimentation des oiseaux, des semences d'ambrosie peuvent être mélangées et entraîner l'apparition de petites populations d'ambrosie dans les jardins particuliers et les espaces verts.

De façon plus classique, les transports volontaires ou fortuits de sols ou de granulats fins sont un vecteur majeur dans la dissémination de la plante.

Ce BSV reprend exclusivement une note officielle du Ministère. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.



Directeur de Publication

Jacques Chazalet
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animateur filière

Corinne MARTINS
FREDON Auvergne
martins.fredecav@free.fr
04 73 42 16 27



Financier

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt

■ Ambrosie (suite)

4. L'Ambrosie, une plante aisée à reconnaître

L'ambrosie se caractérise par son port de petit buisson et ses feuilles très découpées. Ces feuilles sont minces et opposées, de teinte vert franc sur les deux faces et à nervure blanchâtre. La plante étant très adaptable, sa taille est très variable, mais elle est le plus souvent comprise entre 20 et 80 cm au moment de l'apparition des fleurs.



Ce BSV reprend exclusivement une note officielle du Ministère. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.



Directeur de Publication

Jacques Chazalet
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animateur filière

Corinne MARTINS
FREDON Auvergne
martins.fredecauv@free.fr
04 73 42 16 27



Financier

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt

■ Ambroisie (suite)

Les fleurs sont verdâtres, en épis terminaux étroits, allongés, disposés en panicule. Les fleurs mâles qui sont en capitules penchés de 4-5 mm sont les plus visibles et forment la partie haute de l'épi.



Crédit photos : POLLEN-AZUR MULTIMEDIA /Jacques THOMAS, <http://www.ambroisie.info/>
Plus de détails : <http://www.ambroisie.info/pages/conn1.htm>
<http://www.tela-botanica.org/eflore/BDNFF/4.02/nn/4066/synthese>

Si au stade de jeune plantule, l'ambroisie peut être confondue avec diverses plantes présentant des premières feuilles divisées, la confusion avec d'autres plantes avant la floraison est aisée à éviter. Les armoises ont un aspect proche mais dégagent une odeur marquée lors du froissement des feuilles. L'armoise annuelle (*Artemisia annua*) présente des feuilles vertes des deux côtés, mais une odeur agréable, alors que d'autres armoises telle l'armoise commune (*Artemisia vulgaris*) ou l'armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiurum*), ont des feuilles moins finement découpées et au dessous blanchâtre.

Détails : <http://www.ambroisie.info/pages/reconn.htm>
http://www.cps-skew.ch/francais/inva_ambr_art_f.pdf
http://www.ambroisie.info/docs/ambrosia_fra.pdf, pages 10 à 16

Ce BSV reprend exclusivement une note officielle du Ministère. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.



Directeur de Publication

Jacques Chazalet
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animateur filière

Corinne MARTINS
FREDON Auvergne
martins.fredcauv@free.fr
04 73 42 16 27



Financier

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt

■ Ambrosie (suite)

5. L'Ambrosie, une plante à éliminer au cours de l'été

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, **il est nécessaire de détruire l'ambrosie.**

La période préalable à la floraison est un moment clé pour éviter ou limiter l'installation des plantes. Il s'agit à la fois de limiter la production de pollen, mais également d'éviter l'installation de stocks de semences dans les sols, en particulier dans les régions où l'ambrosie est encore peut répandue. La durée de vie des graines dans les sols étant très élevée (bien plus de 10 ans), il faut intervenir au plus vite après la détection de nouveaux peuplements pour empêcher la production de semences.

La destruction de l'ambrosie avant la formation des semences en septembre est un bon moyen de freiner efficacement l'expansion de cette plante exotique envahissante.

Le Ministère en charge de la Santé attire l'attention de la population sur le risque que représente l'ambrosie et le développement de sa présence en France.

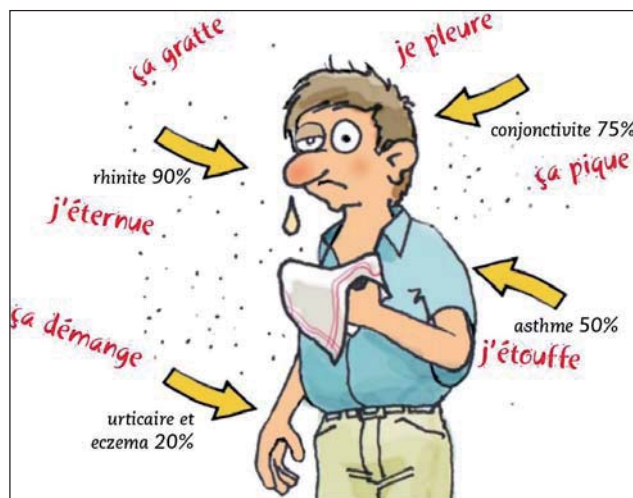


Illustration AZUR
MULTIMÉDIA

Communiqué de presse du Ministère en charge de la Santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/allergie-au-pollen-d-ambrosie-plus-de-10-de-la-population-francaise-est-concernee.html>

Ce BSV reprend exclusivement une note officielle du Ministère. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.



Directeur de Publication

Jacques Chazalet
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animateur filière

Corinne MARTINS
FREDON Auvergne
martins.fredecauv@free.fr
04 73 42 16 27



Financier

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt